

Prolongation

Violences en milieu scolaire : il faut agir

Photo : R.H.A./ L'Union



Les autorités du ministère de l'Éducation nationale devraient prendre la mesure du problème.



Les parents d'élèves aussi.

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

Au-delà de la simple célébration, la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire doit être l'occasion de proposer des pistes de solutions pour mettre un terme à ce phénomène qui prend des proportions inquiétantes.

LE Gabon a célébré, le 9 novembre dernier, la Journée nationale de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire. C'est l'occasion de revenir et d'attirer l'attention des pouvoirs publics, des apprenants et leurs parents, sur ce phénomène qui prend des proportions inquiétantes.

Le terme scolaire vient d'école, qui est un lieu d'éducation, de formation et de transformation de la personne en un être épanoui. Par essence, l'école est donc un lieu consacré à l'instruction. C'est également un lieu d'échanges entre des personnes supposées poursuivre un même but.

Quant au harcèlement, il désigne un enchaînement d'agissements hostiles à répétition visant à affaiblir "psychologiquement" l'individu qui en est la victime. Selon le psychologue Mexant Lossa, ce type de comportement peut être habituel et impliquer le statut social et physique.

En milieu scolaire, les différences en ce qui concerne les caractères, les comportements, les degrés d'éducation de chaque individu se confrontent, au point que cela peut paraître un facteur déclencheur de violences verbales ou physiques. Si l'on a dédié une journée nationale, c'est parce que le phénomène est présent au Gabon.

ALTÉRATION. Il s'est développé dangereusement dans nos établissements scolaires, du primaire comme du secondaire, au point que l'on a vu un élève du complexe Léon-Mba poignarder son camarade. Autrement appelé "bizu-

tage", le harcèlement, sinon la violence en milieu scolaire se traduit par des actes qui finissent par avoir un impact négatif sur l'environnement scolaire et altérer, par voie de conséquence, les fondements de l'école.

En effet, la violence scolaire est un problème mondial, qui a des conséquences néfastes sur les apprenants. Sur l'ensemble de la société aussi. Les élèves subissant des douleurs et des humiliations à l'école voient leur apprentissage affecté, de même que leur personnalité et leur avenir. D'autant que la violence scolaire se manifeste par les incivilités, l'indiscipline, l'absentéisme, le vandalisme, en un mot les actes de délinquance, selon Mexant Lossa.

La question est de savoir, maintenant que le problème et les faits sont connus, que fait-on ? Présidente de l'association "Cri de cœur contre le harcèlement en milieu scolaire", Marie-Florentine Ndembet tire la sonnette d'alarme: «Les écoles deviennent parfois des lieux d'angoisse pour certains enfants. Ils vivent des situations qu'ils n'arrivent pas à gérer et finissent par tomber dans la



Photo : Prissilla Moussavou Mouity

Marie-Florentine Ndembet, présidente de l'association Cri de cœur contre le harcèlement en milieu scolaire : la sonnette d'alarme.

dépression, la perte d'estime de soi, des difficultés de concentration, des troubles de sommeil, l'isolement...»

CONSÉQUENCES. C'est donc dire à quel point les conséquences du harcèlement sont importantes. Personnes vulnérables, les victimes restent le plus souvent silencieuses pour

échapper à toute sorte de représailles de la part de leurs bourreaux. Elles subissent sans rien dire.

Ainsi, les agresseurs peuvent-ils faire régner la terreur en profitant de la peur qu'ils inspirent. Il en résulte, dans certains cas, des abandons scolaires en milieu d'année académique.



Photo : Prissilla Moussavou Mouity

La sensibilisation des élèves est un moyen de prévenir les violences en milieu scolaire.

A cette préoccupation, certains évoquent l'exclusion, sinon le bannissement pur et simple des élèves coupables d'actes de violence. «Je trouve inadmissible qu'un enfant soit contraint de fuir l'école parce qu'il est harcelé par un ou des condisciples. Pour moi, le ministère de l'Éducation nationale devrait rayer de ses effectifs ce genre d'apprenants parce que, en leur changeant d'établissements, il n'est pas certain qu'ils arrêtent avec leurs habitudes», indique Martial Mouendou, un parent d'élève.

Si elle ne remet pas en cause l'idée d'une sanction, Solange Eyang Nguema, psychologue, ne partage cependant pas cet argumentaire. Pour elle, chacun de nous mérite une seconde chance dans la vie. Et un élève puni parce qu'il a été reconnu coupable de harcèlement à l'encontre d'un autre finira par comprendre la nécessité de changer de comportement. Lors d'une récente déclaration sur la question, Pierre Ikapi, chef de famille, avait évoqué la possibilité de poursuites judiciaires à l'encontre des harceleurs. Et même de leurs parents. «Si on ne peut pas infliger aux élèves auteurs d'agres-

sions des peines de prison lorsqu'il s'agit de mineurs, des amendes peuvent être infligées aux parents des élèves qui commettent des actes violents. La mesure donnera de bons résultats, car les parents, dans ce cas, seront obligés de s'intéresser à leurs enfants. Il ne sera pas sans utilité de mettre en clair un guide pratique qui régleme le traitement des cas de violence dans les établissements scolaires», avait-il relevé.

RESPONSABILITÉ. Entre ces différents points de vue, Parfait Séverin Edzang Minko, juriste, pense que l'éducation et la sensibilisation sont ce qu'il y a de mieux pour qu'un élève ne se lance pas dans des pratiques qui pourraient compromettre son avenir. «A partir du moment où il lui est enseigné les valeurs d'un citoyen digne, responsable et respectueux d'autrui, il est évident que son comportement en milieu scolaire sera exemplaire», assure-t-il. Non sans souligner que cette responsabilité incombe à la fois aux parents et à l'établissement scolaire qui l'accueille.

Les parents parce que, selon les spécialistes, la violence provient également du milieu où vit l'adolescent. C'est-à-dire de ses conditions de vie et de son environnement familial, qui restent l'un des facteurs importants dans sa stabilité. «Toutes ces raisons développent chez l'agresseur ce désir de vouloir s'affirmer ailleurs, en exerçant sa domination sur ses camarades», indique Mexant Lossa. Car, selon lui, «le harcèlement, asymétrique au conflit, suppose la mainmise d'un individu ou d'un groupe sur autrui.»

Quant à l'établissement scolaire, sa responsabilité est engagée du fait qu'il doit réguler son fonctionnement selon les prescriptions du règlement intérieur. Et que s'il y a un laxisme en son sein, les violences prennent le pas...